

# FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

---

XXXI<sup>me</sup> année. Volume III. N<sup>o</sup> 41. Samedi 6 septembre 1879

---

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse) 4 francs.  
Prix d'insertion : 15 centimes la ligne. Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

---

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

---

(Du 27 août 1879.)

Le Conseil fédéral a approuvé le projet de nouveau règlement concernant des transports militaires (matériel de guerre), convenu entre le Département des Chemins de fer, le Département militaire et le Département des Finances, d'une part, et la Direction des chemins de fer Jura-Berne-Lucerne, en sa qualité de représentante des administrations constituant la conférence des chemins de fer, d'autre part.

---

(Du 29 août 1879.)

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport général qui a été adressé au Département fédéral des Postes et des Chemins de fer par M. A. *Frey*, directeur des télégraphes, délégué suisse à la Conférence télégraphique internationale qui a eu lieu à Londres en juillet dernier. Selon les conclusions de ce rapport, le Conseil fédéral a accordé sa sanction :

- 1<sup>o</sup> au nouveau règlement international de service du 28 juillet 1879, avec les tarifs qui y sont annexés ;
- 2<sup>o</sup> à trois conventions télégraphiques, savoir :
  - a. avec l'Allemagne, du 22 juillet 1879 ;
  - b. avec l'Autriche-Hongrie, du 22 juillet 1879 ;
  - c. avec l'Italie, du 29 juillet 1879.

Ces trois conventions seront publiées dans le Recueil des lois fédérales dès, qu'elles auront été ratifiées par les Etats respectifs.

---

(Du 4 septembre 1879.)

Sur la proposition de son Département militaire, le Conseil fédéral a adopté un règlement pour les examens de la section militaire de l'Ecole polytechnique suisse.

Ce règlement paraîtra le plus tôt possible dans le Recueil officiel des lois de la Confédération.

---

Vu l'utilité, au point de vue de l'économie publique, de l'*exposition d'étalons* qui aura lieu du 6 au 9 de ce mois, à Berne, le Conseil fédéral a décidé de lui accorder une allocation de fr. 1000, à la condition que cette somme sera affectée à des *primes*.

---

Le Conseil fédéral a nommé :

Receveur de péages à Ouchy :	M. Henri Glardon, de Vallorbes (Vaud), actuellement aide de péages à Genève ;
Buraliste de poste à Fischenthal :	» Jean-Jacques Zuppinger, de Fischenthal (Zurich), chef de gare audit lieu ;
» » au Sentier :	» Emile Capt, du Chenit (Vaud), actuellement buraliste de poste à l'Orient-de-l'Orbe (Vaud) ;
Commis de poste à Berne :	» Jean-Henri Wilhelm, de Hessehofen (Thurgovie), actuellement commis de poste à Lucerne ;
» » » Genève :	» Henri Duboule, aspirant postal, du Petit-Saconnex (Genève).

---

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1879
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.09.1879
Date	
Data	
Seite	237-238
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 462

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.